

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

RÉSUMÉ DE MODIFICATION AU PLAN D'URBANISME

Avis est donné que le règlement 02-194 intitulé : Règlement modifiant le Règlement du plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Saint-Laurent (no 1050) est entré en vigueur le 12 décembre 2002.

Conformément à l'article 110.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le présent avis a pour objet de publier le résumé requis.

Le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Saint-Laurent (no 1050)) est modifié comme suit:

Le règlement modifie deux plans du programme particulier d'urbanisme du centre-ville traditionnel sont modifiés, et ce, sur les terrains constitués des lots numéros 1 517 908 et 1 517 909 situés au coin nord-ouest de l'intersection du boulevard de la Côte-Vertu et de la rue Saint-Germain. Le plan portant sur la structure d'organisation spatiale est modifié par une extension de l'aire « Commerciale et service » à même une partie de l'aire « Service commercial et habitation ». Le plan de l'affectation du sol et densité d'occupation est modifié par l'extension de l'aire d'affectation « Commercial et service » et de son aire de densité associée, à même une partie de l'aire d'affectation « Service commercial et habitation » et de son aire de densité associée.

Ce règlement est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau à la Direction du greffe, 275, rue Notre-Dame Est.

Montréal, le 7 février 2003

La greffière de la Ville
Me Jacqueline Leduc

Publication choisie : Le Devoir

Date de parution : Le 7 février 2003

Date de la demande : Le 4 février 2003
